Conseil national de recherches Canada

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Table des matières

1. Introduction 2
1.1 Mandat du CNRC 2
1.2 Méthode de présentation 3
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs 3
2.1 Autorisations et dépenses 4
2.2 Importantes modifications des autorisations 4
2.3 Importantes modifications des dépenses budgétaires 5
2.3.1 Variation des dépenses cumulatives à ce jour 5
3. Risques et incertitudes 6
4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes 6
5. État des autorisations 8
6. Dépenses ministérielles budgétaires par article courant 9

1. Introduction

Le Gouvernement du Canada a recours à l'information financière pour appuyer ses décisions, à des fins d'élaboration des politiques, de prestation des services et de référence historique. Ces états financiers ont été préparés pour répondre à ces besoins. Ce rapport financier trimestriel ministériel traduit les résultats de la période comptable en cours et a été préparé conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses (A). Ce rapport devrait être lu conjointement avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses (A) de même qu'avec le Plan d'action économique du Canada (Budget 2012, le Budget 2013, le Budget 2014 ainsi que le Budget 2015). Ils ont été préparés par la direction, comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (L.R.C. (1985), ch. F-11)* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Bien que ces états financiers n'aient pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) atteste qu'ils sont justes et reflètent bien la situation financière pour la période se terminant le 30 septembre 2015.

1.1 Mandat du CNRC

Le CNRC a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches (L.R.C. (1985), ch. N-15)* et est un établissement public, conformément à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques (L.R.C. (1985), ch. N-15)*. Le mandat du CNRC est de collaborer avec les clients et les partenaires, afin de soutenir l'innovation, de mener des recherches stratégiques et d'offrir des services scientifiques et techniques pour la mise au point et le déploiement de solutions répondant aux besoins actuels et futurs des entreprises et de la société canadienne.

En vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches (L.R.C. (1985), ch. N-15)*, le CNRC est responsable de:

- effectuer, soutenir ou promouvoir des travaux de recherche scientifique et industrielle dans des domaines d'importance pour le Canada;
- assurer aux chercheurs et à l'industrie des services scientifiques et technologiques vitaux;
- étudier des unités et techniques de mesure;
- travailler à la normalisation et à l'homologation d'appareils et d'instruments scientifiques et techniques ainsi que de matériaux utilisés ou utilisables par l'industrie canadienne;
- assurer le fonctionnement et la gestion des observatoires astronomiques établis ou exploités par le gouvernement du Canada;
- mettre sur pied une bibliothèque scientifique nationale et d'en assurer le fonctionnement; et
- publier, vendre, ou diffuser de l'information scientifique et technique si le CNRC le juge nécessaire.

De plus amples détails sur le cadre législatif, le mandat et les activités de programme du CNRC sont fournis dans la Partie II du Budget principal des dépenses et dans le Rapport sur les plans et priorités.

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction, selon une méthode comptable axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CNRC accordées par le Parlement et celles utilisées par le CNRC en harmonie avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour 2015-2016. Ce rapport trimestriel a été préparé au moyen d'un gabarit à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le Gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées (conformément au paragraphe 5(1)(e) de la *Loi sur le Conseil national de recherches (L.R.C. (1985), ch. N-15)*, le CNRC a l'autorisation de dépenser les recettes tirées de ses revenus de fonctionnement).

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (L.R.C. (1985), ch. F-11)* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le Gouvernement du Canada à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CNRC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section indique les éléments importants qui ont contribué à la modification des autorisations disponibles pour l'exercice financier en cours et aux dépenses réelles pour le trimestre qui s'est achevé le 30 septembre 2015 par rapport à l'exercice précédent. Veuillez lire la présente section en même temps que l'état des autorisations du CNRC et le tableau sur les dépenses ministérielles budgétaires par article courant du CNRC que l'on retrouve dans les deux dernières pages de ce rapport.

2.1 Autorisations et dépenses

Le graphique suivant compare les autorisations budgétaires et les dépenses au 30 septembre 2015 et celles au 30 septembre 2014.

Comparaison des autorisations budgétaires et des dépenses
au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2014
(en millions de dollars)

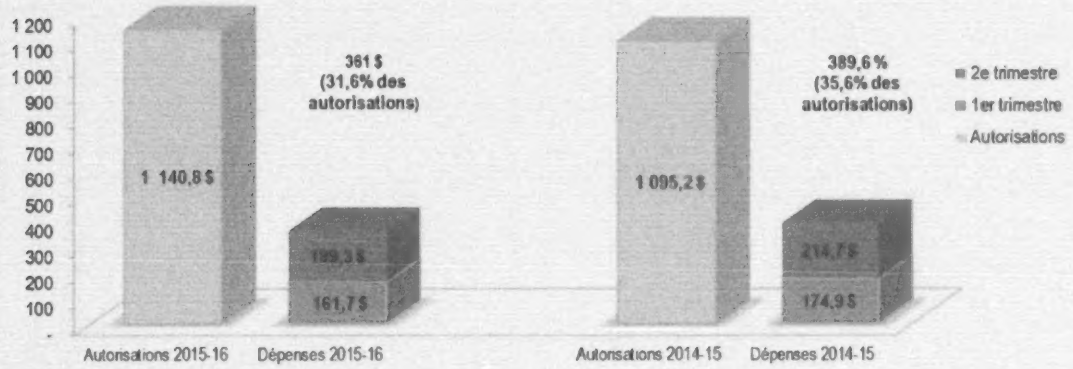

Comme l'indique le graphique ci-dessus, les dépenses du deuxième trimestre de 2015–2016 du CNRC se sont élevées à 199,3 M$, soit une baisse de 15,4 M$ sur le total du trimestre correspondant de 2014-2015. La réduction des dépenses est principalement attribuable à une baisse de 28,9 M$ de dépenses provenant de la catégorie personnel des dépenses de fonctionnement combinées avec les dépenses reliées aux revenus législatifs de même que par une baisse de 12,7 M$ dans les subventions et contributions attribuable principalement au calendrier des paiements. Pour un complément d'information, veuillez-vous référer à la section 2.3 Importantes modifications des dépenses budgétaires.

2.2 Importantes modifications des autorisations

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, le niveau d'autorisation accordé au CNRC comprend le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses (A), les revenus législatifs reportés de 2014-2015 ainsi que l'obtention des crédits centraux reçus du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le tableau suivant résume les écarts du CNRC depuis le 30 juin 2015 :

Changements significatifs aux autorisations (non vérifiés)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 - Au 30 septembre, 2015
(en millions de dollars)

	Crédit 1 Fonctionnement	Crédit 5 Capital	Crédit 10 Subventions et Contributions	Revenus législatifs	Contributions au RASE	Total
Autorisations – Total disponible pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 – Au 30 juin, 2015						1 132,9
Report du budget de fonctionnement et du budget des dépenses en capital	5,1	2,8	-		-	7,9
Augmentation totale des autorisations en comparaison avec l'exercice précédent	5,1	2,8	-	-	-	7,9
Autorisations – Total disponible pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 – Au 30 septembre, 2015						1 140,8

2.3 Importantes modifications des dépenses budgétaires

Veuillez lire la présente section conjointement avec le tableau du CNRC sur l'état des autorisations ainsi que le tableau sur les dépenses ministérielles budgétaires par article courant inclus dans les dernières pages de ce rapport.

2.3.1 Variation des dépenses cumulatives à ce jour

Au 30 septembre 2015, les dépenses de l'exercice à ce jour se chiffraient à 361 M$, ce qui représente une diminution de 28,6 M$ (7,3 %) par rapport aux dépenses pour la même période de 2014-2015. La diminution est principalement attribuable aux éléments suivants:

- Les dépenses de fonctionnement combinées aux dépenses liées aux revenus législatifs ont diminué de 35,6 M$ par rapport à la même période au cours de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une baisse de 28,8 M$ des frais de personnel et de 14,9 M$ en autres subventions et paiements, contrebalancée partiellement par une hausse de 3,1 M$ des honoraires professionnels. La diminution des frais de personnel de 28,8 M$ est largement attribuable à la ratification de plusieurs conventions collectives en 2014-2015, année marquée par le versement ponctuel de paiements rétroactifs de l'ordre 16,9 M$ et d'indemnités de départ totalisant 12,8 M$. Par ailleurs, la diminution des autres subventions et paiements s'explique par le versement, en 2014-2015, d'un paiement de transition unique pour que soit mis en œuvre par le gouvernement du Canada le paiement des salaires en arrérages. Enfin, l'augmentation des honoraires professionnels est surtout attribuable à une augmentation de 1,4 M$ du montant des services d'ingénierie et de consultation ainsi qu'à une hausse du recours à des services temporaires de l'ordre de 0,9 M$.

- Les paiements de transfert représentant des dépenses au titre des subventions et contributions ont augmenté de 7,9 M$ comparativement à la même période l'an dernier. La variation s'explique par la hausse des contributions aux entreprises (5,8 M$), à la Stratégie emploi jeunesse (6,2 M$), au Programme d'accès à l'innovation pour les entreprises (2,5 M$) et au Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (2,4 M$), contrebalancée par une baisse du montant des versements à TRIUMF (9,7 M$) imputable au calendrier des paiements.

3. Risques et incertitudes

À la fin du trimestre terminé le 30 septembre 2015, les discussions sur la mise à jour des risques organisationnels ont dénoté une préoccupation croissante à propos d'éventuelles perturbations mondiales (par exemple, pandémie, effondrement des cours pétroliers) susceptibles de créer une instabilité économique et politique continue qui pourrait avoir des répercussions pour le CNRC et ses clients.

D'un point de vue plus immédiat, certains risques se sont aggravés (notamment celui de l'efficience opérationnelle, de la localisation des sources d'approvisionnement et de gestion des compétences techniques et d'affaires) à cause des graves difficultés et des longs délais enregistrés dans la mise en place en collaboration avec Services partagés Canada du modèle centralisé de prestation des services et de la longueur exagérée des processus d'approvisionnement et l'embauche qui influe sur la prestation et la mise en œuvre du programme de R-D. On continue de chercher des gains d'efficience interne par l'entremise d'initiatives comme la transformation de la gestion.

La recherche d'un équilibre entre les exigences de sécurité d'une part et la souplesse et l'efficacité opérationnelle requise d'autre part a été désignée comme une priorité au moment où le CNRC s'efforce de remettre en ligne ses systèmes et applications dans la foulée de la cyberintrusion de l'an dernier.

4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes

Les travaux se poursuivent avec la mise en ligne des systèmes informatiques (TI) organisationnels dans l'environnement sécurisé du CNRC. De plus, la phase de planification de nouvelles initiatives en matière de fabrication de pointe a été entamée.

Approbation par cadres supérieurs

Approuvé par :

John R. McDougall, ing.
Président

Michel A. Piché, M.A.P., CPA, CMA, CIA
Vice-président, Services de gestion intégrés
et Chef de la direction financière

Ottawa (Canada)
25 novembre 2015

État des autorisations (non-vérifié)
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015

	Exercice 2015-2016 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	402 074	90 095	161 608
Crédit 5 - Dépenses en capital	59 086	4 917	6 787
Crédit 10 - Subventions et contributions	307 659	59 551	96 452
Revenus législatifs **	322 535	34 194	75 057
RASE - Législatifs	49 427	10 551	21 103
Autorisations budgétaires totales	**1 140 781**	**199 308**	**361 007**

	Exercice 2014-2015 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	391 173	110 940	230 032
Crédit 5 - Dépenses en capital	31 213	3 600	6 805
Crédit 10 - Subventions et contributions	274 891	46 891	88 498
Revenus législatifs **	354 010	42 262	42 262
RASE - Législatifs	43 901	10 975	21 950
Autorisations budgétaires totales	**1 095 188**	**214 668**	**389 545**

* *N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

** *Inclut les revenus législatifs disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs conformément au* paragraphe 5(1)(e) de la Loi sur le Conseil national de recherches (L.R.C.) (1985), ch. N-15).

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non-vérifiées)

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015

	Exercice 2015-2016 (en milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	464 589	95 944	190 103
Transports et communications	20 803	3 428	6 104
Information	2 061	360	697
Services professionnels et spéciaux	86 787	10 170	17 825
Location	9 502	1 742	3 555
Achat de services de réparation et d'entretien	28 038	4 218	7 795
Services publics, fournitures et approvisionnements	66 147	8 477	14 167
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	33 955	2 522	3 915
Acquisition de machines et de matériel	93 645	8 400	13 484
Paiements de transfert	307 659	59 551	96 452
Autres subventions et paiements	27 585	4 496	6 910
Total des dépenses budgétaires nettes	1 140 781	199 308	381 007

	Exercice 2014-2015 (en milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	425 071	126 224	216 940
Transports et communications	24 765	3 302	6 201
Information	3 445	274	546
Services professionnels et spéciaux	104 798	7 890	14 709
Location	8 445	1 180	3 384
Achat de services de réparation et d'entretien	37 069	2 872	5 519
Services publics, fournitures et approvisionnements	108 662	7 995	13 512
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	16 574	3 138	4 579
Acquisition de machines et de matériel	61 253	7 329	11 819
Paiements de transfert	274 891	46 891	88 496
Autres subventions et paiements	30 215	7 573	21 840
Total des dépenses budgétaires nettes	1 095 188	214 668	389 545